

**VILLE DE BRUXELLES**  
**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Mohamed Ouriaghli**  
Echevin de l'Informatique  
et de l'Égalité des Chances



## **Le site de la Ville accessible aux personnes handicapées !**

**Dès aujourd'hui, le label AnySurfer est officiellement attribué au site web officiel de la Ville de Bruxelles <http://www.bruxelles.be>. Une nouvelle dont l'Echevin de l'Informatique et de l'Égalité des chances à la Ville, Mr Mohamed Ouriaghli est très fier ! Les efforts de la Ville dans le domaine de l'accessibilité du site web à tous ont finalement porté leurs fruits.**

Le site web de la Ville de Bruxelles (<http://www.bruxelles.be>) a été déclaré conforme aux directives d'accessibilité AnySurfer et porte désormais le label AnySurfer qui l'atteste. La Ville de Bruxelles est la seconde commune de la région, après celle de Berchem-Sainte-Agathe, à décrocher ce label mais avec un site beaucoup plus lourd et beaucoup plus vaste. Cette certification atteste que le site web est accessible aux personnes malvoyantes, aux personnes aveugles, à celles qui portent un handicap moteur, aux seniors, etc.

Mr Mohamed Ouriaghli, échevin de l'Informatique et de l'Égalité des chances à la Ville de Bruxelles ajoute « Dans un soucis d'accessibilité et d'une utilisation optimale de notre site web par l'ensemble des citoyens bruxellois, nous avons décidé de faire une refonte du site. Cela s'implémente parfaitement dans notre volonté de tendre vers une SmartCity efficace. Lors de sa reconstruction les principaux points relatifs à l'accessibilité ont été intégrés, mais ce n'était pas suffisant. Nous avons donc décidé de prendre de l'avance sur une directive européenne qui rendra l'accessibilité des sites institutionnels obligatoire en 2019-2020. La cellule web, en étroite collaboration avec GIAL, a donc contacté AnySurfer, organisme belge spécialisé en la matière, pour nous guider et nous accompagner dans les adaptations à apporter à [bruxelles.be](http://bruxelles.be). Je ne peux qu'être fier du résultat ! »

En effet l'obtention de ce label est une étape importante pour répondre à l'obligation de la nouvelle directive européenne relative à l'accessibilité des sites web, plus contraignante encore qu'AnySurfer. Elle sera d'application à partir de septembre 2018 de manière partielle et en septembre 2019 de manière totale. Aujourd'hui, le site est donc bien accessible à tous les utilisateurs, qu'ils soient malvoyants, aveugles, seniors, porteurs d'un handicap moteur, ou autre.

Mais la Ville ne s'arrête pas là ! Deux modules externes sont encore en chantier actuellement : le e-guichet et la prise de rendez-vous. L'Echevin de l'Informatique ajoute « A noter que l'obtention du label n'est pas une fin en soi. Il va falloir que nous restions vigilants lors des mises à jour de notre site web afin de garantir une accessibilité optimale tous les jours. Il est important que chaque citoyen aie accès à l'information, de manière égale. C'est un beau pas que fait la Ville dans sa lutte contre les inégalités et les discriminations ». En effet, AnySurfer effectue des contrôles aléatoires en vue de vérifier la pérennité de la conformité du site aux directives d'accessibilité.

Cabinet de l'Echevin Ouriaghli  
Kabinet van de Schepen Ouriaghli  
Zeineb Drissi  
02/2794149 – 0486/27.94.10  
[zeineb.drissi@brucity.be](mailto:zeineb.drissi@brucity.be)

